

GRADATEUR À GLISSIÈRE POUR LUMINAIRES À INCANDESCENCE, MAGNÉTIQUES À BASSE TENSION, À DEL OU FLUOCOMPACKTS

Fonctionnement unipolaire ou à trois voies
N° de cat. TSM1Ø – DEL/LFC 400 W (3,33 A), MBT 1 000 VA, Incandescence 1 000 W
120 V c.a., 60 Hz

LEVITON®

DI-000-TSM10-52A

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT** au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation ou à l'entretien de l'appareil commandé!
- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION**, n'utiliser ce dispositif qu'en présence de lampes fluocompactes (LFC), à diodes électroluminescentes (DEL), à transformateur magnétique à basse tension, à incandescence ou à halogène réglables de 120 V. Pour consulter la liste de DEL et de LFC compatibles, se reporter au site Web de Leviton.
- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- N'utiliser ce dispositif qu'avec du **fil de cuivre ou plaqué cuivre**.

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE

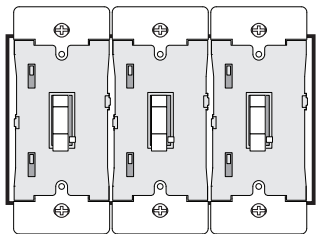
- N'employer qu'un (1) gradateur par circuit à 3 ou à 4 voies. Les interrupteurs, le cas échéant, commuteront l'éclairage au niveau sélectionné à ce dernier.
- Quand ce dispositif doit commander plusieurs lampes, celles-ci **DOIVENT ÊTRE DU MÊME TYPE**, soit toutes fluocompactes, à DEL ou à incandescence. L'emploi de lampes de mêmes marque et modèle rehaussera en outre la performance du gradateur.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.
- Pour éviter la surchauffe ou l'endommagement éventuel de ce dispositif et des appareils qui lui sont raccordés, **NE PAS** l'installer pour commander une prise, un appareil motorisé ou à transformateur ou toute autre source d'éclairage que celles mentionnées.

Outils requis

Tournevis ordinaire/Philips Ruban isolant Coupe-fil
Pincés Crayon Règle

Installation du gradateur seul, ou avec d'autres dispositifs

Lorsque ce dispositif est installé en groupe de commandes à incandescence, on doit en réduire la capacité nominale. Se reporter au tableau CHARGE MAXIMALE/GRADATEUR GROUPE. Il est à noter qu'aucune réduction n'est requise en présence de charges fluocompactes ou à DEL réglables.



CHARGE MAXIMALE/GRADATEUR

N° de cat.	Charge	Un dispositif	Deux dispositifs	Plus de 2 dispositifs
TSM1Ø	INC	1 000 W	800 W	700 W
	MBT	1 000 VA	800 VA	700 VA
	DEL/LFC	400 W (3,33 A)	400 W (3,33 A)	400 W (3,33 A)

PUISSANCE MAXIMALE DES LAMPES

La puissance nominale des gradateurs d'éclairage à basse tension est exprimée en volts-ampères (VA). Or, la puissance maximale des lampes varie en fonction de l'efficacité des transformateurs utilisés. Celle-ci diffère en effet d'un fabricant à l'autre, mais on peut employer une valeur moyenne de 80%. Pour connaître la puissance maximale des lampes qu'on peut utiliser dans un système donné, il suffit de consulter le tableau fourni aux présentes.

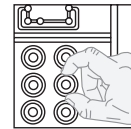
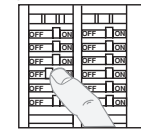
PUISSANCE MAXIMALE DES LAMPES (EFFICACITÉ DE 80%)			
Valeurs nominales	Un dispositif	Deux dispositifs	Plus de 2 dispositifs
1 000 VA	800 W	640 W	560 W

Installation du gradateur

REMARQUE : cocher les cases une fois les étapes complétées.

Étape 1

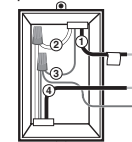
AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation ou à l'entretien de l'appareil commandé!



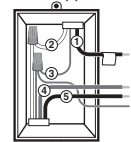
Étape 2

Identification de l'application (plus courantes montrées) :

REMARQUE : si les raccords à l'intérieur de la boîte ne ressemblent pas à ceux montrés ici, on doit faire appel à un électricien.



- Unipolaire**
1. Ligne (Actif)
 2. Neutre
 3. Terre
 4. Charge



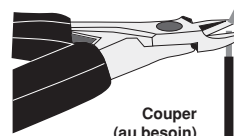
- Trois voies**
1. Ligne ou charge (se reporter à la remarque ci-dessous)
 2. Neutre
 3. Terre
 4. Premier cavalier – couleur à noter
 5. Deuxième cavalier – couleur à noter

REMARQUE : dans les applications à trois voies, une des bornes des dispositifs existants devrait être d'une couleur différente (noire, probablement) ou identifiée comme étant la borne commune. Il importe d'étiqueter le fil y étant raccordé comme « commun » (ligne ou charge) au niveau des boîtes murales du gradateur et de l'autre dispositif du circuit à trois voies.

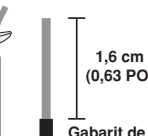
Étape 3

Préparation et raccordement des fils :

- S'assurer que les brins des fils de la boîte murale sont bien droits (**les recouper au besoin**).
- Dénuder l'extrémité de chaque fil de la boîte murale sur un peu plus de 5/8 po (1,5 cm, illustré).
- **En présence de systèmes unipolaires, passer à l'étape 4a.**
- **En présence de systèmes à trois voies, passer à l'étape 4b.**



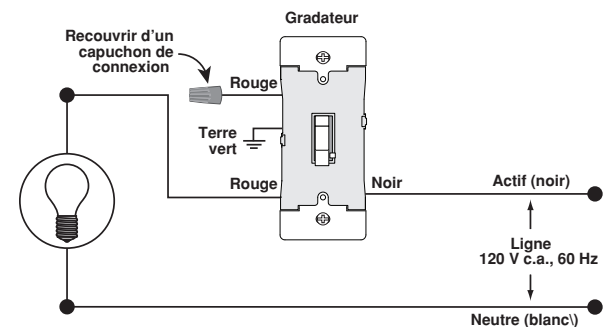
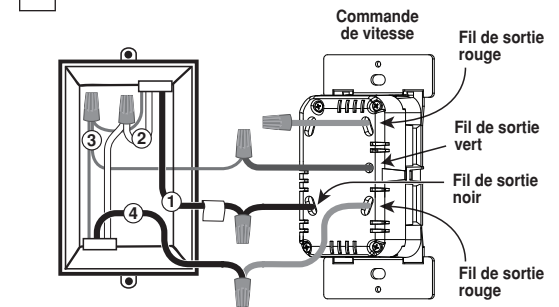
Couper (au besoin)



1,6 cm (0,63 PO)
Gabarit de dénudage

Étape 4a

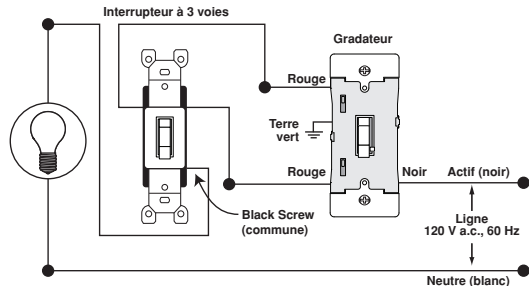
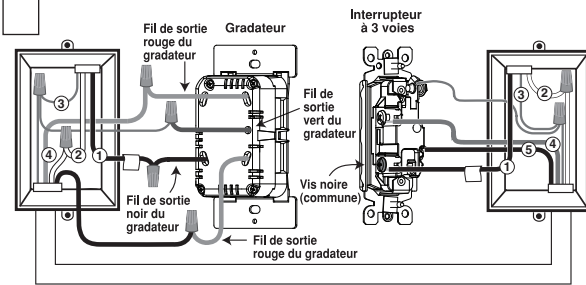
Applications unipolaires :



Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale au fil de sortie **VERT** du gradateur.
- Le fil de ligne (actif) de la boîte au fil de sortie **NOIR** du gradateur.
- Le fil de charge de la boîte à un des fils de sortie **ROUGES** du gradateur.
- L'autre fil **ROUGE** devrait porter une étiquette de la même couleur. **NE PAS LA RETIRER** si l'installation est unipolaire. **REMARQUE :** s'il n'y a pas d'étiquette sur le second fil **ROUGE**, il faut se servir de ruban isolant pour le couvrir. **Passer à l'étape 5.**

Étape 4b Applications à trois voies :



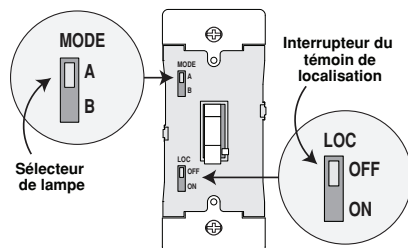
Raccorder les fils conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit :

- Le fil vert ou dénudé de la boîte murale au fil de sortie VERT du gradateur.
 - Le fil commun (fil de charge ou actif de ligne) au fil de sortie NOIR du gradateur.
 - Le premier cavalier à un des fils de sortie ROUGES du gradateur (retirer l'étiquette d'isolation).
 - Le second cavalier à l'autre fil de sortie ROUGE du gradateur.
- Passer à l'étape 5.**

Étape 5 Sélecteur de lampe :

Le sélecteur de lampe du gradateur **TSM10** est réglé par défaut pour la commande de charges à DEL/ incandescence (**A**). En présence de LFC, il faut le déplacer à l'autre position (**B**). Ce sélecteur permet également de déterminer l'intensité minimale de la plage de gradation. On trouve des renseignements à cet égard dans la section **PROGRAMMATION**.

REMARQUE : se reporter à l'illustration pour voir l'emplacement du sélecteur.



Mode A : c'est dans ce mode que le sélecteur est réglé en usine. On doit le conserver en présence de lampes réglables à DEL, à incandescence ou à halogène. Pour éviter les clignotements au bas de la plage de gradation, on peut préalablement en régler l'intensité minimale. Se reporter à la section **PROGRAMMATION** pour savoir comment procéder.

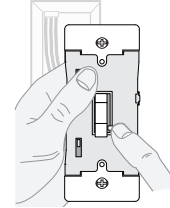
Mode B : ce mode ne doit être sélectionné qu'en présence de LFC. Le gradateur produit alors un signal d'activation pré-réglé pour aider la lampe à démarrer. Pour éviter les clignotements au bas de la plage de gradation, on peut préalablement en régler l'intensité minimale. Se reporter à la section **PROGRAMMATION** pour savoir comment procéder.

Interrupteur du témoin de localisation (LOC) : normalement, le témoin de localisation s'allume quand les charges sont hors tension. Pour le désactiver, il suffit de déplacer cet interrupteur à la position OFF.

Étape 6 Vérification du gradateur avant son installation dans la boîte murale :

- Rétablir le courant au fusible ou au disjoncteur.
- En tenant délicatement le gradateur, hausser la glissière au maximum et soulever le levier. Les lumières devraient s'allumer à leur intensité maximale.

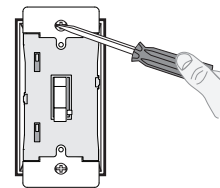
Si les lumières ne s'allument toujours pas, se reporter à la section DIAGNOSTIC DES ANOMALIES.



Étape 7 Fixation :

COUPER L'ALIMENTATION AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR.

Terminer l'installation en insérant délicatement les fils dans la boîte, en prévoyant suffisamment d'espace pour le dispositif. Installer ce dernier au moyen des vis de montage fournies. Fixer la plaque murale.



Étape 8 Rétablissement de l'alimentation :

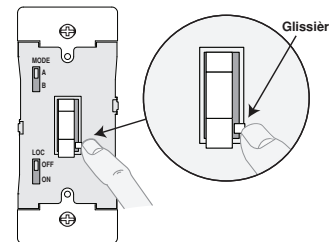
Rétablir le courant au fusible ou au disjoncteur. **L'installation est terminée.**

Programmation

Réglage de l'intensité minimale

1. Abaisser le levier pour mettre le gradateur hors tension, et régler la glissière au plus bas.
2. Mettre le sélecteur de lampe à la position A.
3. Soulever le levier pour mettre la charge sous tension.
4. Mettre le sélecteur de lampe à la position B.
5. Hausser ou abaisser la glissière jusqu'à l'obtention de l'intensité minimale voulue.
6. Remettre le sélecteur de lampe à la position A.
7. La charge clignotera momentanément pour indiquer que l'intensité a été réglée.
8. Abaisser le levier pour mettre la charge hors tension.

REMARQUE : en présence de LFC, il faut ensuite remettre le sélecteur de lampe à la position B.



Fonctionnement

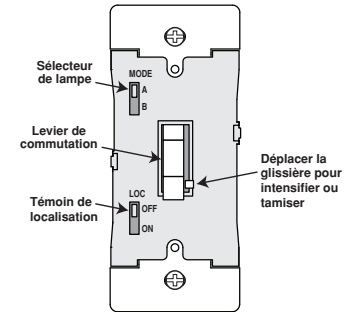
COMMUTATION

Soulever le levier :
- les lumières devraient s'allumer.

Abaisser le levier :
- les lumières devraient s'éteindre.

GRADATION

Déplacer la glissière :
- les lumières devraient s'intensifier ou se tamiser.



Diagnostic des anomalies

Les lumières clignent

- il y a de mauvaises connexions au niveau de la lampe.
- les fils ne sont pas adéquatement protégés par les marettes.

Les DEL ou LFC clignent au bas de la plage de gradation

- l'intensité minimale réglée est trop faible. Se reporter à la section **PROGRAMMATION** (réglage de l'intensité minimale)

Les DEL ou LFC clignent de haut en bas de la plage de gradation

- les lampes ne sont pas marquées comme étant réglables. Se reporter à la liste de lampes recommandées sur le site Web de Leviton; www.leviton.com/universal.

Les lumières ne s'allument pas

- le fusible est brûlé ou le disjoncteur s'est déclenché.
- la lampe est brûlée.

REMARQUE : pour obtenir de l'aide au niveau de l'identification du fil ACTIF dans une application à trois voies, se rendre au site Web de Leviton au www.leviton.com.

Ligne d'Assistance Technique : 1 800 405-5320 (Canada seulement)
www.leviton.com

Ce produit est protégé par les brevets américains : 8,664,886.

DÉCLARATION DE LA FCC

Cet équipement a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux normes en matière de dispositifs numériques de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC, et conforme aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand l'équipement est utilisé en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut irradier de l'énergie haute fréquence; s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, il peut engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. Il est cependant impossible de garantir l'absence de telles perturbations dans une installation donnée. Si cet équipement est source de parasites au niveau des récepteurs radio ou des téléviseurs, ce qu'on peut déterminer en le mettant sous et hors tension, on recommande à l'utilisateur de rectifier la situation en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice;
- augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- brancher l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui où est branché le récepteur;
- consulter le détaillant ou un technicien expérimenté en matière de radios ou de téléviseurs.

DÉCLARATION IC

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

© 2016 Leviton Mfg. Co., Inc

DI-000-TSM10-52A

GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS ET EXCLUSIONS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'oeuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelque manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.

WEB VERSION